

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2020

QUESTIONS ECRITES

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 22 avril 2020 deux questions écrites de Madame Sandrine CARISTAN, membre de SUD CHIMIE :

1^{ère} question :

« En 2018, Sanofi abandonnait la recherche sur les anti-infectieux en donnant à la société EVOTEC son unité de recherche située à Marcy avec une centaine de salariés formés, son expertise et son portefeuille de produits.

Cette unité travaillait entre autres en virologie.

Au vu de la situation que nous vivons aujourd'hui et de l'absence de traitement curatif du SARS-CoV-2, pensez-vous Monsieur Hudson qu'il était stratégique de se débarrasser de la recherche en virologie ? Pensez-vous que Sanofi a honoré ses responsabilités en termes de santé publique en se désengageant totalement de cet axe de recherche crucial ?

Pour l'avenir il nous paraît urgent et indispensable de recréer l'axe thérapeutique des anti-infectieux. Certes Sanofi est très présent dans le secteur des vaccins mais les traitements prophylactiques et curatifs sont complémentaires pour lutter contre une pandémie.

Quelles sont vos intentions dans ce domaine ? Quand, comment et avec quels moyens humains et financiers allez-vous refonder une recherche pérenne et ambitieuse sur les anti-infectieux ? »

Réponse à la question écrite :

« Depuis de nombreuses années, l'entité Sanofi Pasteur est le pilier essentiel de la stratégie de l'entreprise en anti-infectieux, avec un angle fort sur la prévention. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, Sanofi a mobilisé son important savoir-faire en matière de développement de vaccins – en particulier son expertise dans le virus de la grippe, et ses travaux sur le virus responsable du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) - en nouant plusieurs partenariats permettant d'étudier différentes approches novatrices pour un vaccin sûr et efficace.

Notre portefeuille de R&D comprend par ailleurs des antiviraux développés en utilisant des modalités biologiques, notamment un anticorps monoclonal contre le virus respiratoire syncytial ou un anticorps monoclonal tri-spécifique contre le VIH.

Nous maintenons également notre engagement pour le développement de traitements anti-infectieux qui devrait se concentrer essentiellement sur des agents antibactériens. Evotec AG et Sanofi ont décidé en 2018 d'accélérer la recherche et le développement dans ce domaine par la création d'une plateforme d'innovation ouverte placée sous la direction d'Evotec, dans la région de Lyon. Pour accompagner la création de cette plateforme, Sanofi a concédé à Evotec la majeure partie de son portefeuille de recherche et de développement précoce dans les maladies infectieuses ainsi que son unité de recherche sur les maladies infectieuses. Recourir à l'innovation externe, c'est disposer d'un modèle efficace qui permet de mener des travaux de recherche préclinique, jusqu'au stade auquel Sanofi peut faire le choix d'en assurer le développement.

Le portefeuille de R&D interne de Sanofi comprend actuellement cinq projets de médicaments ou vaccins antibactériens.

L'organisation de notre stratégie autour de quatre entités commerciales globales, supportées par des structures de recherche transversales permet de couvrir des modalités thérapeutiques et prophylactiques quand/ si nécessaire en particulier dans le domaine virologique. »

2^{ème} question :

« Le groupe Sanofi a annoncé en février 2020 qu'il envisage de se séparer de son activité de production de principes actifs pharmaceutiques ce qui représente six de ses sites de production européens et 3100 salariés qui se retrouveront à la merci de n'importe quel investisseur étranger.

Sanofi prétend, de façon tout à fait contradictoire, que ce projet vise à assurer « l'indépendance et la sécurité sanitaire des européens devant l'épidémie de Coronavirus »¹.

Si le but réellement poursuivi est de : « stabiliser l'approvisionnement en médicaments de millions de personnes en Europe et au-delà »², pourquoi alors externaliser cette activité ?

Ne pensez-vous pas qu'il est plus que jamais crucial de garder la main sur production des principes actifs sur le territoire pour assurer l'indépendance thérapeutique qui nous fait si cruellement défaut aujourd'hui ? »

Réponse à la question écrite :

« Sanofi a annoncé le 24 Février son ambition de créer, d'ici deux ans, un leader européen dédié à la production et à la commercialisation à des tiers de principes actifs pharmaceutiques.

Il ne s'agit pas d'externaliser mais d'organiser l'émergence d'une entité indépendante dont le siège serait basé en France, et qui viendrait combiner six de nos sites européens. Sanofi conserverait une participation à hauteur d'environ 30% dans l'entité et s'engagerait à rester un client important.

¹ Interview à Europe 1 le 27 février 2020

² Global Memo P. Luscan _ FR du 24février 2020

L'ambition est de capitaliser sur l'expertise acquise au cours des années pour libérer le potentiel de croissance de ces usines et permettre d'accroître la production de principes actifs pour des clients mondiaux. Le virus SARS-CoV-2 a exacerbé le risque d'une dépendance excessive vis-à-vis de pays tiers, qui pourrait menacer l'approvisionnement de médicaments en cas de crise. La nouvelle entité viendrait développer les capacités d'approvisionnement en Europe.

Par ailleurs, Sanofi garderait 5 usines chimiques dédiées à son propre portefeuille de produits, et notamment pour des molécules identifiées comme prioritaires dans le cadre de la feuille de route stratégique de l'entreprise. »

* * *